Adresse de Mgr Grandin.

A Son Excellence le très honorable
sir Gilbert John Elliot Murray, Kynynmound,
comte de Minto, etc.,
gouverneur général du Canada.

EXCELLENCE,

Je commence par remercier Votre Seigneurie d'avoir daigné venir jusqu'à nous. Sans doute la plupart des citoyens qui sont si heureux de vous voir ici se seraient fait un devoir d'aller saluer Votre Excellence à Edmonton et de lui présenter leurs hommages ; mais ils n'auraient point été satisfaits comme ils le sont en vous voyant au milieu d'eux. Comme moi, ils comprennent que vous êtes venu pour nous. Sujets de notre Gracieuse Souveraine, nous lui sommes d'autant plus sincèrement dévoués et loyaux, que nous savons que toute autorité vient de Dieu, et par là même nous regardons Sa Majesté et ses représentants comme les délégués de Dieu dans l'ordre temporel. Ainsi notre loyauté est d'autant plus élevée, notre fidélité d'autant plus sincère qu'elle a Dieu pour principe et pour fin.

Excellence, le plus grand nombre de ceux qui sont venus saluer ici Votre Seigneurie, après s'être expatriés aux Etats-Unis, sont venus avec bonheur dans notre Nord-Ouest, convaincus qu'ils y retrouveraient, comme dans le reste du Canada, leurs libertés religieuses et scolaires aussi bien que leur langue, respectées et protégées. Ils ont éprouvé une cruelle déception, mais ne peuvent désespérer que justice leur soit rendue. Ils tiennent d'autant plus fortement à ce que leurs enfants conservent la langue de leur mère et que pour cela on la leur enseigne

dans les écoles, qu'ils constatent sur ce point l'opposition systématique de nos gouvernants.

Lors de l'annexion de notre territoire au Canada, nous étions la majorité. Nous sommes, je puis l'affirmer, les premiers colons du pays, et ce sont surtout les métis, descendants des Canadiens français par leurs pères, qui, avec l'aide de leurs missionnaires, ont rendu le pays habitable et colonisable. Nous sommes donc, en réalité, les aînés parmi les sujets de Sa Majesté. Nous ne demandons pas que les nouveaux venus soient moins libres que nous, mais il n'est que juste que nous le soyons autant qu'eux. Je supplie donc Votre Excellence d'intervenir pour cela, le bien-être général et la paix du pays le demandent.

A Son Excellence Lady Minto.

MADAME,

J'ai aussi à remercier Votre Excellence de l'honneur que vous nous faites en venant nous visiter. Déjà le R. P. LACOMBE, mon dévoué vicaire général, a reçu une grande faveur par l'entremise de Votre Excellence : c'est le portrait que notre Gracieuse Souveraine a bien voulu elle-même lui envoyer. Il orne aujourd'hui mon salon, et nous y voyons avec plaisir votre signature, certifiant sa haute et noble provenance. Tous, évêques et missionnaires du diocèse de Saint-Albert, nous partageons la reconnaissance du R. P. LACOMBE, et voyons dans ce que vous avez fait pour lui une grande preuve de sympathie dont nous sommes tous heureux et honorés.

† VITAL J. GRANDIN, O. M. I.
Évêque de Saint-Albert.

Au nom de son digne coadjuteur, de tous les missionnaires et congrégations religieuses et au nom de tous les catholiques du diocèse de Saint-Albert.

Dans la même circonstance, Sa Grandeur Mgr Grandin remit au gouverneur général du Canada le mémoire suivant :

A Son Excellence le très honorable
sir Gilbert John Elliot Murray, Kynynmound,
comte de Minto, etc.,
gouverneur général du Canada.

EXCELLENCE,

Dans l'adresse que j'ai eu l'honneur de présenter à Votre Seigneurie, j'ai cru devoir m'abstenir de certaines communications par trop intimes, ou plutôt par trop pénibles, pour vous être adressées publiquement, dans une circonstance solennelle, où la joie, la reconnaissance et le bonheur devaient seuls paraître. Cependant, il me semble que le devoir de ma charge m'oblige à profiter du passage de Votre Excellence pour lui communiquer certains griefs dont nous souffrons, contre lesquels depuis longtemps nous réclamons en vain, sans pouvoir obtenir justice. J'espère que Votre Seigneurie voudra bien entendre les observations d'un vieil évêque, le plus ancien comme évêque de tout l'épiscopat canadien, qui a passé près d'un demi-siècle dans ce Nord-Ouest encore fermé à la civilisation, et qui, pour y rendre possible cette civilisation chrétienne, a enduré des souffrances de tout genre, qui seraient à peine croyables aujourd'hui. Et je ne donne pas cette note comme un signe qui m'est particulier, tous les vieux, tous les vieux missionnaires du Manitoba et du Nord-Ouest peuvent certifier que je n'exagère rien ; ils ont eux aussi subi les mêmes épreuves et beaucoup sont morts à la peine.

Comme j'avais l'honneur de vous le dire dans mon adresse, appuyés sur les Saintes Ecritures, nous croyons et professons que toute autorité vient de Dieu,

nous savons de même source qu'aucune autorité ne peut être divisée contre elle-même; si donc il arrivait que quelqu'un de nos gouvernants voulût nous astreindre à ce que les lois de Dieu ou de l'Eglise nous défendent, nous serions obligés de lui résister en face et de lui dire : *Si justum est, in conspectu Dei, vos potius audire quam Deum, judicate.* Je ne crains point semblable aberration de Sa Majesté ni de Votre Excellence, mais un esprit que je puis appeler *l'esprit du temps*, qui semble atteindre et empoisonner tous les gouvernements, qui nous menace même dans notre jeune pays, ne peut moins faire que de m'inquiéter et de m'épouvanter même. Avant d'avouer ouvertement qu'on veut se séparer de Dieu et de sa loi sainte, on commence dans la pratique par ne plus en tenir aucun compte. On veut, par exemple, nous imposer ce qu'on appelle des *unsectarion schools*. Nous, Excellence, nous entendons par là : écoles sans Dieu, sans foi, sans religion et sans prières. L'expérience nous fait trop voir à quoi aboutissent ces écoles dans les pays où ce système est adopté. Je redoute ces écoles pour les familles, je les redoute pour les enfants, je les redoute surtout pour un pays nouveau comme le nôtre, peuplé en partie de pauvres Indiens qui ne sont pas encore tous chrétiens, d'étrangers venus de partout, dont beaucoup ont reçu leur éducation dans de semblables écoles et qui se vantent de n'appartenir à aucune église, à aucune religion. Si je crains de telles écoles pour nous, j'affirme que les rois et tous les gouvernements honnêtes qui ont à cœur le bonheur des peuples qu'ils gouvernent doivent encore les craindre davantage. Et cependant, chose incompréhensible, il s'en trouve qui les favorisent.

On parle de transformer notre Nord-Ouest en provinces; il pourrait se faire, en effet, que ce fût avantageux. Ce-

pendant, constatant ce qui se passe au Manitoba, je ne puis que redouter ces changements. Déjà, bien que nous n'ayons qu'un gouvernement que je puis appeler provisoire, on le laisse, malgré nos droits, diminuer autant que possible, en attendant qu'il la fasse disparaître entièrement, toute instruction religieuse dans nos écoles, et nous imposer des livres d'où toute idée religieuse est bannie. Notre langue, bien que la constitution nous en garantisse l'usage, est à peine tolérée dans nos écoles ; on nous impose des programmes tellement chargés que les maîtres et les maîtresses sont obligés de négliger l'enseignement du français, et alors les parents et les commissaires d'écoles eux-mêmes se plaignent et obligent à consacrer plus de temps à l'enseignement du français. Malheureusement les inspecteurs qu'on nous donne n'en savent pas un mot et ne tiennent aucun compte de la condition de nos enfants. Il est tout naturel que des enfants qui, dans leur famille, ne parlent que le français ne puissent pas parler et écrire l'anglais correctement comme les enfants dont cette langue est celle de leur mère, et cependant, pour cette raison, nos écoles sont taxées d'infériorité. N'est-ce pas humiliant? Voilà un inspecteur qui ne sait pas dire deux mots dans une autre langue que celle de sa mère, et parce que ces enfants ne peuvent répondre à certaines questions d'histoire naturelle ou d'astronomie, il ose les taxer d'ignorance, et il n'est pas un seul de ces enfants qui, après quelque temps de fréquentation de nos écoles, ne puisse parler assez correctement le français et l'anglais, et souvent une troisième langue, car tous ceux qui fréquentent nos écoles ne sont pas exclusivement Canadiens français ou irlandais.

Malgré toutes nos démarches, plaintes et supplications, il nous a été impossible d'obtenir un inspecteur

catholique et parlant français. On a osé nous dire que nous n'en avions pas de capables. On a présenté des sujets dont on ne pouvait nier la capacité, et ils ont été refusés comme les autres. C'est un parti pris et arrêté, et le gouvernement fédéral laisse faire. Si nous formons une ou plusieurs provinces, nos gouvernants se croyant plus puissants oseront encore davantage, et qui nous protégera ?

J'ose donc m'adresser à Votre Excellence et par elle à Sa Majesté elle-même, car nous le constatons, pour nos gouvernants, nous n'existons pas ; s'ils nous voient, c'est pour nier nos droits.

J'ajoute que notre population, qui se multiple et sent sa force, se fatigue de se voir ainsi méprisée et humiliée. Je sais qu'à l'occasion d'une de leurs fêtes patriotiques, nos gens ont dans un banquet montré une grande excitation, et, ce qui me fait peine, ne m'en ont rien dit parce qu'ils se doutaient évidemment de ma désapprobation. Sans doute le gouvernement peut être tranquille ; il lui serait facile de maintenir une minorité dans l'ordre. Il n'aurait pas même lieu de craindre si nous étions la majorité. Notre histoire aussi bien que notre foi prouvent que nous sommes loyaux malgré tout. Mais qui peut prévoir tous les effets et les conséquences de l'excitation ? On peut bien supposer que, parmi tous ces étrangers qui peuplent le Nord-Ouest, il en est qui ne sont pas absolument satisfaits ; il est facile de soulever une population mécontente. J'admets qu'on la réduira sans difficulté. Mais n'est-ce pas déjà bien pénible d'être dans la nécessité de la réduire lorsqu'il serait si facile d'éviter le mal.

C'est donc autant l'intérêt du gouvernement que celui de ses administrés de faire cesser toute injustice et de s'attacher ainsi une population honnête, qu'on peut

trouver *entêtée* parce qu'elle tient absolument à sa foi et à sa langue. Puisse-t-elle ne pas avoir d'autres défauts !

De Votre Excellence le très humble et dévoué serviteur en J. C.

† VITAL J., O. M. I.
Évêque de Saint-Albert.

Saint-Albert, 18 septembre 1900.

VISITE DU DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE, Mgr FALCONIO, A SAINT-ALBERT.

RÉCIT DU P. CULERIER. — ADRESSE ET MÉMOIRE DE Mgr GRANDIN

— Père RÉMAS, comment vous portez-vous ce matin ?

— Oh ! vous êtes heureux, vous, blanc-bec... Ce mauvais temps de neige, de vent, de dégel, de boue, m'a mis à l'envers !

— Allons ! venez donc voir les belles inscriptions qu'on a mises dehors ?

— Qu'est-ce que ça veut dire? je n'ai pas mes lunettes.

— Sur la porte de l'évêché, on a mis en latin : *Vivat Pontifex noster Leo XIII;* là-bas, c'est : *Benedictus qui venit in nomine Domini !*

— Qu'est-ce que cette grande affaire rouge sur le séminaire ?

— Nos hommages et nos vœux à notre illustre délégué apostolique !

— Et tous ces petits arbres ? Pourquoi faire ?

— Pour marquer les limites de la future cathédrale. Hier, on a mis des pierres sur la neige. Mais ce n'est pas beau. Depuis, on a planté de petites épinettes ; cinquante en tout, et l'on a décoré l'enceinte avec des bannières pontificales.